

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le 24 juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/07/2014

**PRESENTS** : Mesdames DELEU Françoise, DESCOINS Sylvie, FABREGOUL Liliane, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON GALLEAN Aurélie, Messieurs ANDRE Pierre, DELMAS Guillaume, FABRE René, GOUBY Henri (Sylvain), GRAZIANI Jean-Pierre, HAMELLE Patrick, MARMUS Joseph, REGORD Henri.

**PROCURATION** : M. VIALA Daniel a donné procuration à M. ANDRE Pierre, M. CAMBOULIVES Roland a donné procuration à M. HAMELLE Patrick.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. GOUBY Sylvain a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Mlle COSTES Chrystel, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande que soit retiré dudit ordre du jour le point sans objet concernant les décisions modificatives. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour le retrait de ce point de l'ordre du jour.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014**

Après lecture du compte-rendu par le Maire, il convient de modifier le paragraphe suivant comme suit (modification en gras et italique) :

« **PRESENTS** : Mesdames DELEU Françoise, ***DESCOINS Sylvie***, FABREGOUL Liliane, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON GALLEAN Aurélie, Messieurs ANDRE Pierre, DELMAS Guillaume, FABRE René, GOUBY Henri (Sylvain), GRAZIANI Jean-Pierre, MARMUS Joseph, REGORD Henri. »

### **2 – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS**

Monsieur MARMUS, adjoint en charge des travaux énumère les travaux en cours ou effectués :

- Relevé des compteurs eau ;
- Réfection des toilettes Rue des Chandelières ;
- Montage et démontage de la scène pour les différentes animations estivales;
- Nettoyage des filtres de la station de pompage ;
- Réfection de deux pièces de l'appartement de fonction de la secrétaire de mairie ;
- Peinture de la classe de maternelle de l'école

### **3- COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- **Parc Naturel Régional des Grands Causses** : Monsieur GOUBY, membre du comité syndical fait le point sur le nouvel organigramme, M. FAUCONIER a été réélu Président du Parc, Monsieur FONT désigné Président délégué. Il précise en outre que la direction de cette

instance est en cours de modification puisque M. TARISSE serait nommé Directeur Général des Services du PNRGC en lieu et place de Mme NEGRE.

Pour information, Monsieur GOUBY ajoute qu'il est membre de la commission urbanisme rattachée au Parc et M. ROUQUETTE, adjoint au maire de Cornus membre de la commission agriculture.

- **CLE du SAGE Tarn-Amont :** Lors d'une réunion en juin dernier concernant la mise en œuvre du SAGE Tarn Amont, il a été décidé de travailler sur un nouveau projet de représentation de cette structure. En effet, l'instance organisationnelle de la CLE est notamment gérée par des élus de la Lozère. Aux fins de rééquilibre et ainsi de mieux représenter l'ensemble du territoire sur lequel se trouve le SAGE, des réunions de travail seront organisées ultérieurement.
- **SIEDA :** M. HAMELLE ET M. GOUBY ont participé à une réunion organisée par le SIEDA à Cornus sur la mise en place dans le Sud Aveyron de bornes électriques de rechargement. Le SIEDA a présenté l'étude réalisée sur les cantons de Cornus et de Nant pour la mise en œuvre de ce projet. Le SIEDA a indiqué aux élus que les communes souhaitant expérimenter la mise en place des bornes électriques devront déposer leur dossier pour les demandes de subventions auprès de leur service avant décembre 2015.
- **École :** Monsieur le maire indique que pour l'année 2014-2015 Monsieur VACARESSE sera détaché à Millau sur un poste de conseiller pédagogique. Il sera remplacé par Mme VALENTIN Pauline. Il précise que Mme GIL reprendra à mi-temps et Mme LAVABRE complètera son temps de travail.

Monsieur le maire fait lecture du courrier adressé par les parents d'élèves aux maires des deux communes membres du RPI Saint-Jean-du-Bruel-Sauclières. Après lecture, il précise que les horaires de la garderie sont inchangés depuis 2012 : le matin, ouverture à 7h30 et le soir, fermeture à 17h45.

Les horaires de l'école de Saint-Jean-du-Bruel pour la prochaine rentrée scolaire seront les suivants consécutivement à l'obligation de fonctionnement sur neuf demi-journées :

	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Après-Midi</b>
Lundi	De 7h30 à 9h15 garderie De 9h15 à 12h15 école	De 12h15 à 13h45 cantine + garderie	De 13h45 à 16h15 école De 16h15 à 17h45 garderie
Mardi	De 7h30 à 9h15 garderie De 9h15 à 12h15 école	De 12h15 à 13h45 cantine + garderie	De 13h45 à 16h15 école De 16h15 à 17h45 garderie
Mercredi	De 7h30 à 9h15 garderie De 9h15 à 11h45 école		
Jeudi	De 7h30 à 9h15 garderie De 9h15 à 12h15 école	De 12h15 à 13h45 cantine + garderie	De 13h45 à 16h15 école De 16h15 à 17h45 garderie
Vendredi	De 7h30 à 9h15 garderie De 9h15 à 12h15 école	De 12h15 à 13h45 cantine + garderie	De 13h45 à 15h45 école De 15h45 à 17h45 garderie

Monsieur le maire précise que lors du dernier conseil d'école en date du 24 juin 2014, il a été fait état de la possibilité d'une forte fréquentation de la garderie à Saint-Jean-du-Bruel.

Afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions durant les 1h30 ou 2 h de garderie du soir, il a été décidé en conseil d'école que le goûter se prendrait sous le préau de l'école. Un temps de jeux à l'extérieur serait également accordé aux enfants avant de rentrer à l'intérieur pour effectuer des jeux plus calme.

Monsieur le maire précise que le goûter et les jeux extérieurs, sous le préau, sont envisagés tout et autant que le temps et les températures extérieures le permettent.

#### 4 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite au renouvellement des conseillers municipaux en mars dernier, Monsieur le maire propose aux membres du conseil la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde selon les modifications précisées par mail à chacun d'entre eux.

Dans un second temps, le PCS sera imprimé et transmis à chaque conseiller responsable pour exécution des missions personnelles si déclenchement du Plan.

#### **5 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE**

**Monsieur le maire indique**, que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant tempête titulaire et suppléant.

Le conseil municipal décide de désigner :

- Monsieur Henri REGORD comme correspondant titulaire
- Monsieur Joseph MARMUS comme correspondant suppléant.

#### **6 DELIBERATION : REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de la démarche engagée auprès des entreprises de la commune pour le déversement de leur rejet dans le réseau collectif, l'Agence départementale a accompagné la commune dans la rédaction d'un nouveau règlement du service de l'eau et du service de l'assainissement.

Effectivement, le règlement en vigueur à ce jour n'a pas été révisé depuis le 2 mars 1990.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur actuellement, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le règlement du service de l'eau et le règlement du service de l'assainissement.

Monsieur le maire précise que ces deux règlements ont été rédigés par les services de l'Agence départementale en collaboration avec le maire, l'agent technique communal et la secrétaire de mairie.

Ce règlement sera envoyé à chacun des usagers avec la facturation de l'eau 2014.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **7 DELIBERATION : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015**

**Monsieur le Maire indique** aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation des tarifs pour une bonne gestion des services de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les services de l'eau et de l'assainissement sont des services qui doivent s'autofinancer. Ainsi, après une étude financière de ces budgets annexes, il propose les tarifs suivants pour la facturation 2015. Il précise également que le montant de la prime fixe, pour les communes classées touristiques, ne doit pas excéder 50% du montant total de la facture.

#### **SERVICE D'EAU POTABLE**

DESIGNATIONS	TARIFS HT
Abonnement au réseau (Prime Fixe proratisée)	60 € annuel ou 5 € mensuel
Abonnement au réseau – Compteur supplémentaire (Prime Fixe proratisée)	55 € annuel ou 4.58 € mensuel
Prix de l'eau de 0 à 500 m <sup>3</sup>	1.005 € /m <sup>3</sup>
Prix de l'eau + de 501 m <sup>3</sup>	1.010€ /m <sup>3</sup>
Pose et dépose de compteur	50 €
Remplacement Compteur Gelé faute de l'abonné	80 € facultatif
Fournitures éventuelles	Prix coutant
Forfait de branchement au réseau d'eau	395 €

Travaux de branchement au réseau	Acceptation de devis (remboursement des travaux)
Heure de Main d'œuvre	15 €
	20€ (coût horaire agent + coût tractopelle)

### **SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

<b><u>DESIGNATIONS</u></b>	<b><u>TARIFS HT</u></b>
Abonnement au réseau (Prime Fixe proratisée)	69 € annuel ou 5.75 € mensuel
Prix de l'assainissement	1.15 € / m <sup>3</sup>
Forfait de branchement au réseau d'eau	495 €
Travaux de branchement au réseau d'assainissement	Acceptation de devis (remboursement des travaux)
Heure de Main d'œuvre	15 €
Mise à disposition du tractopelle (avec chauffeur)	20€ (coût horaire agent + coût tractopelle)

**Monsieur Le Maire informe** le conseil municipal que les services de l'eau et de l'assainissement sont assujettis à la TVA et que le taux en vigueur sera appliqué pour chaque administré.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **8 DELIBERATION : LOCATION GARAGE ECOLE**

**Monsieur le maire rappelle** que le 15 juillet 2011, le conseil municipal avait délibéré pour mettre à disposition de Monsieur LACAZE, boulanger, le garage de l'école pour y entreposer les denrées liées à son activité. Le bail arrivé à échéance le 22 juin 2014, il demande aux membres du conseil municipal de le reconduire pour une année.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **9 DELIBERATION : DELEGATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le maire expose** que pour permettre à la commune de fonctionner sans délai, il y a lieu de lui déléguer la faculté de prendre des décisions de gestion courante, dans les limites fixées par l'article L 2122-22 Code général des collectivités territoriales (exemples : arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux ; prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés pour un montant de 4 000 € HT à 20 000 € HT et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; etc.)

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **10 DELIBERATION : MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES**

**Monsieur le Maire rappelle** au conseil municipal que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2005, approuvée par délibération du conseil municipal le 29 juin 2005.  
Le chemin d'accès au hameau d'Algues a été omis lors de ce classement.

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le maire propose d'approuver le classement de cette voie communale.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**11 DELIBERATION : PROJET DE REPRISE DE GESTION DU VILLAGE VACANCES LE HAMEAU DU VIALA**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 06 juin, M BOUAT (actuellement gestionnaire) Mme FARINE et M RIPOCHE avaient exposés oralement les grandes lignes de ce projet au conseil. Ensuite, un courrier de Madame FARINE et de Monsieur RIPOCHE a été adressé au maire qui l'a transmis par mail à chacun des conseillers municipaux pour porter à connaissance, étude et réflexion.

Ce courrier fait état du projet de reprise du Village de vacances du Hameau du Viala par Madame FARINE et de Monsieur RIPOCHE.;

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de donner un avis sur la proposition de reprise présentée par Madame FARINE et Monsieur RIPOCHE. Il précise qu'il s'agit là d'un accord de principe afin que ces derniers puissent entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser leur projet et que les conditions de reprise devront être étudiées, précisées et formulées dans un acte juridique.

***Délibération adoptée à 12 voix pour et 3 abstentions des membres présents et représentés.***

**12 DELIBERATION : VENTE DE LA PARCELLE H 1426**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de la famille AUSSEL en date du 13 juillet 2014 sollicitant le conseil municipal pour l'achat de la parcelle cadastrée H 1426 devenue propriété de la commune en 1993.

Il fait également état de l'acte notarié d'acquisition en date du 11, 12 et 22 janvier 1993 dans lequel il est indiqué que l'usufruit de ladite parcelle cessera au décès du survivant de Monsieur et Madame AUSSEL-DURAND.

Considérant que le dernier époux survivant, Monsieur AUSSEL, est décédé le 21 juin 2014, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de délibérer sur la demande d'achat formulée par les enfants AUSSEL.

Après examen, le conseil municipal autorise le maire à saisir la Direction Départementale des Finances Publiques – Service des Domaines – pour évaluation du bien et proposition de prix de vente à la famille AUSSEL.

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

**13 DELIBERATION : TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2014-2015**

Monsieur le maire rappelle que lors de l'assemblée départementale du 25 janvier 2013, le Conseil Général a décidé de rétablir le paiement de la carte d'abonnement aux transports scolaires.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les conseils municipaux des communes de Saint-Jean-du-Bruel et de Sauclières avaient délibérés pour la prise en charge du paiement des cartes d'abonnement aux transports afin de ne pas remettre en considération le RPI Saint-Jean-du-Bruel /Sauclières.

Monsieur le maire propose que cette décision soit reconduite pour l'année scolaire 2014-2015.

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

#### **14 DELIBERATION : MOTION DE SOUTIEN A L'AMF**

Monsieur le maire fait lecture de la motion de soutien à l'Association des Maires de France et demande aux membres du conseil municipal d'adopter ladite motion de soutien relative à la baisse significative des dotations de l'Etat.

***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Fête de la Gastronomie :**

Madame DESCOINS indique qu'une réunion de travail est programmée avec Monsieur VIDAL Patrice, ancien conseiller municipal ayant participé à l'organisation de cette journée en 2013, pour aide et conseils afin d'organiser cette journée le 21 septembre 2014.

- **Déjection des chiens :**

Madame DESCOINS demande que soit étudié la création de canisite ou l'achat de poteaux de distributeurs de sacs afin de lutter contre les déjections canines dans le village.

Monsieur le Maire indique que ce sujet avait été évoqué lors de la précédente mandature et qu'aucune mesure concrète avait été prise. La solution de ce problème ne consiste pas nécessairement à l'installation d'un dispositif au coût financier non négligeable mais surtout au comportement citoyen des propriétaires de chiens. Il faut cependant résoudre ce problème récurrent et amplifié d'année en année.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit et demi.***